



Paris, le 09 novembre 2024

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur Général
2 place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

Monsieur le Président,

Les Fédérations CGT cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous ont déposé une demande de concertation immédiate (DCI) le 31 octobre dernier.

La réunion de conciliation qui s'est tenue le 05 novembre a mis en évidence que la direction a opposé une fin de non-recevoir aux revendications portées par l'ensemble des fédérations représentatives du GPU.

Sur l'arrêt du processus de discontinuité/ liquidation de FRET SNCF, et la nécessité de mettre en place un moratoire sur le processus engagé, la Direction qui a pourtant travaillé de concert avec le gouvernement à la mise en œuvre de ce funeste plan, s'est une fois de plus réfugiée derrière les décisions gouvernementales réitérées par le nouveau ministre lors de la réunion tripartite du 28 octobre 2024.

Pour autant, les fédérations syndicales réaffirment que la mise en place d'un moratoire est possible et nécessaire pour permettre aux différents acteurs de se remettre autour de la table, et trouver les voies permettant de garantir non seulement la continuité de FRET SNCF, mais aussi son développement sur le plus long terme. Ce moratoire est indispensable face à la souffrance de nos collègues du Fret que vous aggravez avec votre dernier plan de communication.

Concernant la stratégie des filiales dédiées, là encore c'est le refus de toute inflexion du choix délibéré de la seule SNCF de filialiser dans le cadre de la réponse aux appels d'offres, alors même que c'est la SA Voyageurs qui candidate, et qui est donc l'attributaire des marchés. C'est donc une stratégie de dumping social interne au groupe assumée, avec comme conséquence une atomisation des règles sociales dans les multiples PME du rail que la Direction entend créer pour chaque lot ouvert à la concurrence.

Concernant le sujet central du financement des infrastructures, et de la nécessité d'une loi de programmation des investissements pluriannuelle pour les infrastructures

ferroviaires, aucune réponse concrète n'a pu être apportée lors de la réunion de conciliation. Au contraire nous avons eu confirmation de la mise en concurrence de SNCF Réseau dans le cadre de la multiplication des transferts de lignes aux régions prévus par la loi LOM. De la même manière SNCF Réseau a confirmé qu'elle ne répondrait pas à l'intégralité des appels d'offres des régions, actant de fait l'abandon d'une partie du réseau à des acteurs du BTP.

C'est également l'aveu d'une mise en concurrence de SNCF Réseau avec la Société des Grands Projets, notamment dans la mise en œuvre des SERM.

Enfin, la restructuration de Réseau envisagée à travers le projet Résonance, qui vient s'ajouter à Nouvel'R, ou encore Maintenir demain, semble confirmer cette trajectoire de morcellement et de Balkanisation du réseau.

Au regard des réponses qui nous ont été apportées, les Fédérations CGT des cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous déposent conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail un préavis de grève couvrant les périodes suivantes :

- Du mercredi 20 novembre 19h00 au vendredi 22 novembre 08h00 ;
- À compter du mercredi 11 décembre 19h00, illimitée et reconductible par période de 24 heures.

Ce préavis couvre l'ensemble des personnels du GPU et ceux appelés à les remplacer. Par ailleurs, ce préavis couvre également les personnels amenés à être transférés dans les filiales, dans le cadre de la continuité des dispositions du GRH0826 pendant 15 mois après transfert.

Dans l'attente d'être nouvellement reçus, soyez assuré de nos respectueuses salutations,

Thierry NIER
CGT des cheminots

Fabrice CHARRIERE
UNSA-Ferroviaire

Julien TROCCAZ
SUD-Rail

Thomas CAVEL
CFDT Cheminots

